

**FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE ET DE L'ACCUEIL
PERISCOLAIRE MUNICIPAL
« ESPACE GAVROCHE »
ECOLE PUBLIQUE
ANNEE SCOLAIRE 2026-2027**

1) Prise en charge des enfants

Nous travaillons maintenant avec un portail famille qui facilitera vos démarches, sur ce logiciel, vous aurez accès à l'ensemble des services périscolaire de la mairie. Si vous n'avez pas déjà accès au portail famille merci d'envoyer vos coordonnées à l'adresse [periscolaire.fvadis @ville-ernee.fr](mailto:periscolaire.fvadis@ville-ernee.fr) pour pouvoir ouvrir vos droits au portail de famille

- Ce portail remplace notre formulaire (fiche sanitaire), il nous permet d'avoir vos coordonnées afin de pouvoir vous appeler en cas de nécessité pendant les temps périscolaires. Vous pourrez modifier vos informations personnelles à tout moment, adresse, mail, téléphone etc....mais attention celles-ci seront soumises à notre validation.

- **Rappel : il est obligatoire de fournir un écrit daté et signé** de la part du responsable légal, informant de **l'identité de la personne exceptionnellement autorisée** à venir chercher l'enfant à l'accueil périscolaire, le cas échéant, cette décharge doit impérativement être remise au service de l'accueil périscolaire.

2) Cantine et accueil périscolaire « Espace Gavroche »

- Les régimes alimentaires sont observés sur fourniture obligatoire d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), établi par le médecin scolaire

- Le pointage des enfants déjeunant à la cantine est effectué à l'école en début de matinée jusqu'à **9h30**. Passé ce délai aucune inscription supplémentaire ne sera acceptée sauf cas de force majeure. Dans le cas où des enfants non-inscrits à la cantine et doivent déjeuner occasionnellement les parents sont priés de prévenir la cuisine municipale **48 heures** à l'avance au **02 43 05 89 63**.

- L'accueil périscolaire est ouvert le matin à partir de **7h20** jusqu'à **8h35** et le soir de **15h55** à **18h50**. Il convient de respecter scrupuleusement l'horaire d'ouverture le matin et de fermeture le soir. Deux plages horaires sont définies pour la facturation du soir 15h55- 17h30 / 17h30-18h50

– La facturation aura lieu lorsque le montant des cantines/garderies atteindra 15 euros (le montant sera cumulé chaque mois). La facture est adressée par le centre des Finances Publiques à votre domicile.

– Une demande de prélèvement automatique est proposée pour faciliter le paiement des factures.
Si vous avez déjà choisi ce mode de paiement, votre contrat de prélèvement est automatiquement reconduit cette année.

– La prise du goûter (fourni par vos soins) est prévu pendant la première plage horaire (15h55-17h30). Merci de prévoir dans le sac de votre enfant un goûter équilibré et une gourde.

Rappel : fermeture de l'accueil périscolaire à 18h50.

TARIFS CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

	Familles domiciliées à Ernée	Familles domiciliées Hors Ernée
Maternelle	4.03€	4.46€
Primaire	4.68€	5.22€

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Prestations (coût par enfant) *Quotient familial CAF	QF < 750€	QF 750-1000€	QF 1001-1250€	QF>1250€ ou non connu
1) Familles domiciliées à ERNEE				
Matin (7h20-8h35)	1.40€	1.50€	1.55€	1.60€
15h55-17h30	1.60€	1.70€	1.75€	1.80€
17h30-18h50	1.40€	1.50€	1.55€	1.60€
2) Familles domiciliées hors ERNEE				
Matin (7h20- 8h35)	1.70€	1.80€	1.85€	1.90€
15h55-17h30	1.90€	2.00€	2.05€	2.10€
17h30-18h50	1.70€	1.80€	1.85€	1.90€